



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Trésorerie de Saint Denis**

**Municipale et Amendes**

4 Rue Amiral Lacaze – CS 41008

97744 Saint Denis Cedex 9

Téléphone : 02.62.94.00.10


MÉL. : t104013@dgfip.finances.gouv.fr

Saint Denis, le 04 septembre 2018

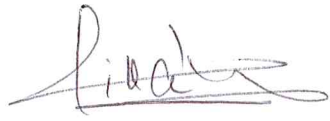
## DÉLÉGATION GÉNÉRALE

Reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions, et de signer seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Monsieur RAKOTONIRINA Manitriniaina, Inspecteur des finances publiques.

RAKOTONIRINA Manitriniaina	Inspecteur des Finances publiques	
-------------------------------	---	--

Madame SINCERE Fabienne, Inspectrice des finances publiques.

SINCERE Fabienne	Inspectrice des Finances publiques	
---------------------	---------------------------------------	---

En cas d'absence de Mme SINCERE et de M. RAKOTONIRINA : Mme DALLEAU Françoise, Contrôleur principale des finances publiques et Mmes CAFABA Danièle et Monsieur Haillet Jean René, Contrôleurs des finances publiques reçoivent les mêmes pouvoirs.

## DÉLÉGATIONS SPECIALES

### I Service Dépenses SPL

Reçoivent délégation de pouvoirs pour signer seules,

- toutes correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne ;
- les accusés réception des oppositions

Mme CAFABA Danielle et Madame KLEITZ Claudine, Contrôleur principal des finances publiques ainsi que Mme BEGUE Marie-Priscilla et Madame MORIN-SEYTRES Nathalie, Agentes des finances publiques.

### II Service Recettes SPL

Reçoivent délégation de pouvoirs pour signer seuls,

- toutes correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne ;
- tout octroi de délais de paiement de moins de 12 mois, y compris avec remise de frais, jusqu'à 20 000 € en principal ;
- tout acte de poursuite, déclaration aux mandataires et dossiers de surendettement ;
- les mainlevées suite à paiement ou erreur du service.

Mme DALLEAU Françoise, Contrôleur principale des finances publiques, Mme BEGUE Audrey et M. JANSSENS Alain, Contrôleurs des finances publiques.

### III Service Amendes – Taxes d'urbanisme

Reçoivent délégation de pouvoirs pour signer seuls,

- toutes correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne ;
- tout octroi de délais de paiement de moins de 12 mois, y compris avec remise de frais, jusqu'à 15 000 € en principal ;
- tout acte de poursuite, déclaration aux mandataires et dossiers de surendettement ;
- les mainlevées suite à paiement ou erreur du service.

Monsieur HAILLOT Jean René, Contrôleur des finances publiques.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### IV Service COMPTABILITE-ACCUEIL

Reçoivent délégation de pouvoirs pour signer seuls,

- toutes opérations et correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne ;
- les documents comptables (comptabilité État).
- tout octroi de délais de paiement de moins de 6 mois, y compris avec remise de frais, jusqu'à 5 000 € en principal ;
- les mainlevées suite à paiement.

Mme RANGASSAMY-MOUTAMA Marie-Armande, Messieurs ROBERT Christian et VITRY Bernard, Agents administratifs principaux des finances publiques, Mme SALEZ Jocelyne contrôleur des finances publiques ainsi que Mesdames BEGUE Marie-Priscilla et MORIN-SEYTRES Nathalie, Agentes des finances publiques.

Le comptable

Gérard DALLEMER